

CANTON DE BRIANÇON 1



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Mai 2025 à 17h30

Par suite d'une convocation en date du 18 Mai 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Villar d'Arène se sont réunis en date du 22 Mai 2025, à la Mairie de Villar d'Arène à 17 heures 30, sous la présidence de M. Olivier FONS, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 18 Mai 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- *Approbation du précédent PV de réunion*
- *Délibération relative à la modification de l'article 4 du règlement de l'eau.*
- *Délibération relative à l'approbation du règlement de l'eau exercice 2023.*
- *Délibération relative à la modification des prêts pour les travaux des Cours.*
- *Décision modificative N° 1*
- *Décision modificative N°2*
- *Décision modificative N°3*
- *Décision modificative N°4*
- *Délibération relative à l'achat des parcelles AB 576 et 577 terrains à la cime*
- *Affaires diverses*

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Membres présents :** Olivier FONS, Catherine PATTE RULFO, Jean Pierre JACQUIER, Michel GONNET, Gilles JUGE, David LE-GUEN, David AMIEUX forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

**Pouvoir :** Elodie LEFEBVRE à David LE-GUEN.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil : David AMIEUX

---

### **Approbation du précédent P.V**

Le procès-verbal du 10 avril 2025 est présenté à l'approbation du Conseil, Catherine PATTE souhaiterait que soit retenue la modification qu'elle propose dans la rédaction des échanges relatifs au vote des trois taxes

Page 3 du compte rendu.

« Monsieur le Maire ...2025. Il informe le Conseil des taux pratiqués à la Grave et dit qu'il faudrait une harmonisation sur le territoire des la Haute Romanche en 2026. Plusieurs membres du Conseil notent que le budget communal est sain et qu'il n'y a pas de projet nouveau que la Commune ne peut engager par faute de moyens, en conséquence, ils proposent de maintenir les trois taxes aux taux actuels, précisant qu'en cas de besoin il sera utile de les augmenter. » le Conseil retient cette proposition et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

#### **Délibération relative à la modification de l'article 4 du règlement de l'eau**

Monsieur Le Maire présente au Conseil le projet de délibération apportant des précisions et descriptifs des installations d'adduction d'eau potable permettant d'identifier le réseau public du réseau privé. Fait partie du réseau public la prise d'eau sur la conduite de distribution publique et le robinet de prise d'eau sous bouche à clé. Le réseau privé commence juste après la vanne de sectionnement posée sur la conduite de distribution principale publique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve la modification de l'article 4 du règlement de l'eau. ( disponible sur le site de la Mairie).**

#### **Délibération relative à l'approbation du rapport de l'eau 2023**

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Après présentation de ce rapport, il est noté que certains chiffres de 2022 sont erronés. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable.**

#### **Délibération relative à la modification des prêts pour les travaux du hameau des Cours**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Caisse d'épargne a fait une offre de prêt à la Commune pour le financement des travaux de la traversée des Cours, emprunt accepté par délibération du 26 février 2025 N°11/2025.

Les besoins de la Commune ayant évolué en fonction de l'avance sur subventions, il est proposé de modifier la demande de prêt relative à l'avance subvention à la baisse à hauteur de 219.500 € et maintien du prêt autofinancement à hauteur de 259.300 € les deux prêts assortis de frais de dossiers à hauteur de 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte les modifications proposées.**

### Décision modificative N°1 du budget de la Pico-Centrale

Suite à une différence constatée entre la charge d'amortissement en fonctionnement à hauteur de 17.000 € et l'imputation en recette d'investissement à hauteur de 16.000 €, il convient pour que le budget de la pico-centrale soit considéré comme règlementaire et équilibré de majorer la recette d'investissement de 1.000 € et de créer une capacité d'investissement en dépenses de 1.000 € en classe 2 sur « provision pour investissement futur »

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser l'ajustement des ouvertures de crédit proposées**

### Décision modificative N°1 et N°2 du budget général de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de modifier les affectations comptables en fonctionnement pour favoriser la lisibilité concernant pour la DM 1 le compte combustible qui regroupe les énergies électriques et autres combustibles et séparant énergies électriques et carburants et pour la DM2 le compte frais postaux et télécommunications suite à une modification comptable rendant la ligne inappropriée, il convient de transférer 6.000 € de l'art 6262 à l'article 626

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

### Décision modificative N°3 du budget général de la Commune.

Lors de l'établissement du budget de l'année 2025, le changement des postes informatiques de la Mairie n'avait pas été chiffré et donc prévu au budget en investissement sous la ligne provision pour investissement futur. Aujourd'hui nous sommes en mesure d'identifier cet investissement à hauteur de 7.500 €, il convient de créer la ligne budgétaire matériel informatique et réduire la ligne provision pour investissement futur du même montant.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

Pour la bonne compréhension, il y a 4 décisions modificatives.

DM 1 concernant le budget Pico-centrale

DM 1, 2, 3 concernant le budget général

### Délibération relative à l'achat des parcelles AB576 et 577 lieu-dit « la Cime ».

La Commune a l'opportunité d'acquérir 2 parcelles cadastrée AB 576 et 577

au lieu-dit « la Cime » appartenant à Monsieur Per KINDING au prix de 4.000 €, permettant un accès facilité au niveau bas du garage à rattrack. Cet accord fait suite à de nombreux échanges.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

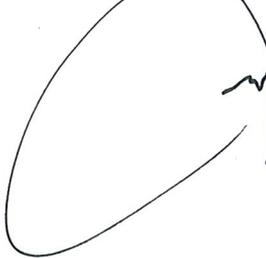
Affaires diverses.

- 1) Monsieur le Maire informe le Conseil des suites données à la dégradation du pont de la Forêt en contrebas du village enjambant la Romanche. Nous avons constaté la semaine dernière suite aux récentes intempéries des mouvements de terrain le long des rives de la Romanche en contrebas du village ayant eu pour effet notamment de déstabiliser la culée du pont et rendre la traversée de la Romanche dangereuse. Un arrêté de circulation a été pris jusqu'à nouvel ordre, dans le même temps nous avons introduit auprès des services de l'Etat des demandes d'interventions en milieux aquatiques indispensables avant toute intervention d'entreprise dans la Romanche, demandé des devis d'entreprises et calendrier d'intervention possible. Dès réception des autorisations, nous serons en mesure de faire procéder aux réparations pour un coût de l'ordre de 12.000 € et un délai début vacances d'été.
- 2) Catherine Patte s'interroge sur la mise en place de l'abri bus en face des Agneaux, David Le Guen insiste sur la nécessité de disposer sur le délaissé Départementale au niveau du hameau des Cours d'un abri bus collégien. Le Maire confirme que ces abris seront réalisés et posés avant la fin de l'année un sera réalisé par les élèves du collège professionnel de Villar Saint Pancrace le second par nos services techniques.
- 3) Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un mail, en provenance du comptable public, de félicitation concernant la gestion et les excellents résultats de l'indice de performance comptable de la Commune de Villar d'arène suite à la clôture de l'exercice comptable réalisé en ce début d'année 2025.  
Indice valorisé sur 100, pilotage comptable du budget 95.75 contre 85.82 pour les Communes du Département.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 30.

Le Maire

Olivier FONS



le secrétaire de séance

David AMIEUX

